



Charte d'éthique du CRIC

Le Colibri Research and Innovation Center est une Organisation guidé par le souci d'indépendance, d'objectivité et d'intégrité. Il inscrit ses activités dans la poursuite de l'intérêt général et les exerce dans un esprit de responsabilité. En conséquence, le CRIC :

- Ne défend aucun intérêt particulier, pas plus qu'il ne soutient aucune cause ni position de nature partisane, religieuse et tribale.
- Dans sa démarche, il veille à l'équilibre entre les parties prenantes ainsi qu'à la pluralité des opinions émises.
- L'exigence de responsabilité implique que toute expression publique faite en utilisant le nom du Centre soit empreinte de modération dans le langage et dans les jugements.
- Les travaux du *CRIC* sont en principe publics. Eu égard à leur nature, certains peuvent toutefois conserver un caractère confidentiel.
- Le *CRIC* veille à ce que tous les financements et soutiens matériels qu'il reçoit, tant d'origine publique que d'origine privée, camerounaises ou étrangère, ne puissent mettre en cause la mise en œuvre des principes et valeurs qui le définissent. Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur tout

financement qui pourrait par son ampleur ou sa provenance conduire à un doute sur l'indépendance de l'Organisation.

Pour mettre en œuvre ces principes, les chercheurs et les personnels du CRIC se conforment aux règles éthiques définies par le Conseil d'administration. Un Comité d'éthique est mis sur place par le Conseil d'Administration. Il est composé de trois membres, dont au moins un membre du Conseil d'Administration, un membre du Conseil Scientifique et un membre du Conseil exécutif. Il peut être consulté par le Président de l'Organisation en toute situation susceptible de remettre en cause l'application des règles d'éthique.

Je, soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter les différentes dispositions de la Charte relative à l'éthique au CRIC.

Date et signature :